



# FLASH INFOS ROQUESÉRIÈRE

## Informations pratiques

### Horaires d'ouverture Mairie

Lundi 8h30 - 12h30 / 14h 19h

Jeudi 14h - 19h

### Coordonnées:

Tél 05 61 84 22 22

Mel :

roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Site internet :

www.roqueseriere.fr

### Bibliothèque :

Mardi / Jeudi : 16h30 - 19h00

### Déchetterie de Verfeil :

lundi au vendredi :

9h30 - 12h / 13h30 - 18h00

Samedi et dimanche :

9h30 - 18h00

Fermeture : le mardi et jours

fériés

**Tri sélectif :** poubelle jaune

tous les vendredis matin des semaines paires.

**Déchets ménagers :** poubelle

noire tous les mardis matin

### Directeur de la publication :

Thierry Castet , 2 rue de l'église

31380 Roquesérière

### Comité de rédaction :

Thierry Castet et Fabienne

Cortyl-Marcou

Madame, Monsieur,

Bientôt 7 semaines de guerre en Ukraine...

Nous pensions légitimement que les sacrifices humains des 2 dernières guerres mondiales pouvaient nous assurer d'une paix durable en Europe... voilà que l'impensable cauchemar de la guerre ressurgit à moins de 2500 km de Paris avec son cortège d'atrocités, de millions de réfugiés. Et pourtant, quelle bravoure, quelle résistance montre ce peuple Ukrainien face à un envahisseur d'un autre temps, déterminé et surpuissant. Une population ukrainienne admirable face aux tanks de l'ex URSS. Une armée ukrainienne qui mérite le respect par son courage et sa détermination au combat.

Quel espoir, aussi, de voir tous les jours ces solidarités qui s'expriment. Merci à vous qui avaient répondu présents par vos dons et vos propositions d'hébergement. Un remerciement également aux « Petites mains » qui ont confectionné le drapeau ukrainien qui flotte sur la mairie.

Pourtant, une lueur d'espoir renaissait en ce début d'année avec le recul de la pandémie, des protocoles sanitaires moins contraignants et enfin la possibilité de respirer... sans masque ! Oui, nous pensions que le doux printemps nous apporterait une belle note d'espoir, l'espoir enfin de se retrouver, de reprendre une vie normale, de retisser les liens humains distendus depuis maintenant 2 ans !

Malheureusement cette note d'espoir, cette renaissance vont se heurter à un futur difficilement qualifiable et imaginable : un coût excessivement élevé des énergies, des matières premières, des biens alimentaires, une inflation élevée et au final un niveau de vie fortement dégradé avec pour corollaire l'accroissement significatif de difficultés financières pour une partie importante de nos concitoyens; aussi, **restons solidaires et attentifs aux autres.**

A cela s'ajoute le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) fin février 2022, alarmant comme les précédents. Il montre que l'homme a transformé la planète de manière définitive et que certains changements entraînés sont irréversibles. Dans un contexte actuel particulièrement difficile, limiter le réchauffement climatique à 1,5°C nécessitera de changer les politiques publiques et nos modes de vie, à chacun de prendre sa part... la commune doit réfléchir aux économies d'énergie.

Pour autant, la vie communale continue son cours, vous retrouverez dans ce flash d'avril 2022 les événements qui ont jalonné ce premier trimestre, je pense notamment au Carnaval et à la soirée Jazz, merci aux associations et au comité des fêtes pour ces belles réussites qui donnent vie à notre village.

Le mois de mars, c'est aussi la période du vote du budget et des choix d'investissement dont le futur Espace Associatif Mutualisé présenté dans le Flash de janvier et l'aire de jeux, projet issu des groupes de travail avec les habitants.

Je terminerai mon édito par cette phrase de W. Churchill : « Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte », les Ukrainiens n'en manquent pas !

Bien amicalement

Thierry Castet, Maire de Roquesérière

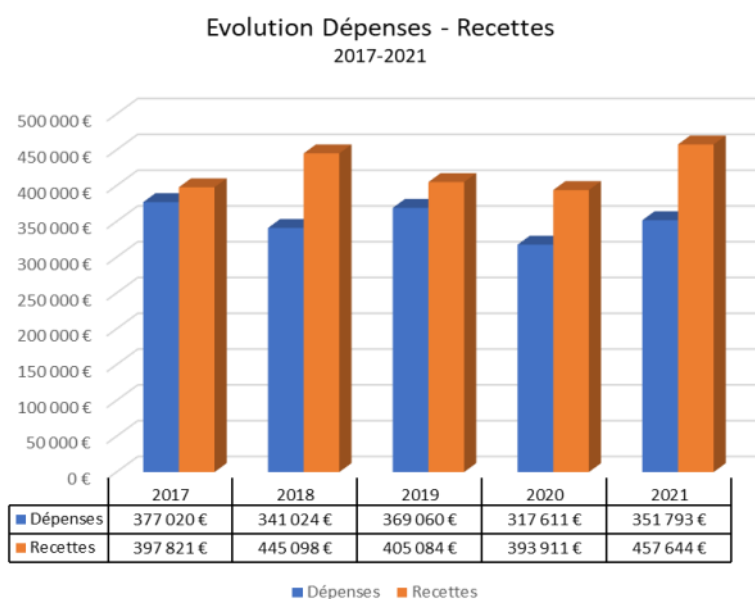
# Présentation du Compte Administratif 2021

Le **compte administratif** d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs. Ce document a été présenté et voté lors de la séance du conseil municipal en date du 12 avril. Vous en trouverez ci-dessous la synthèse.

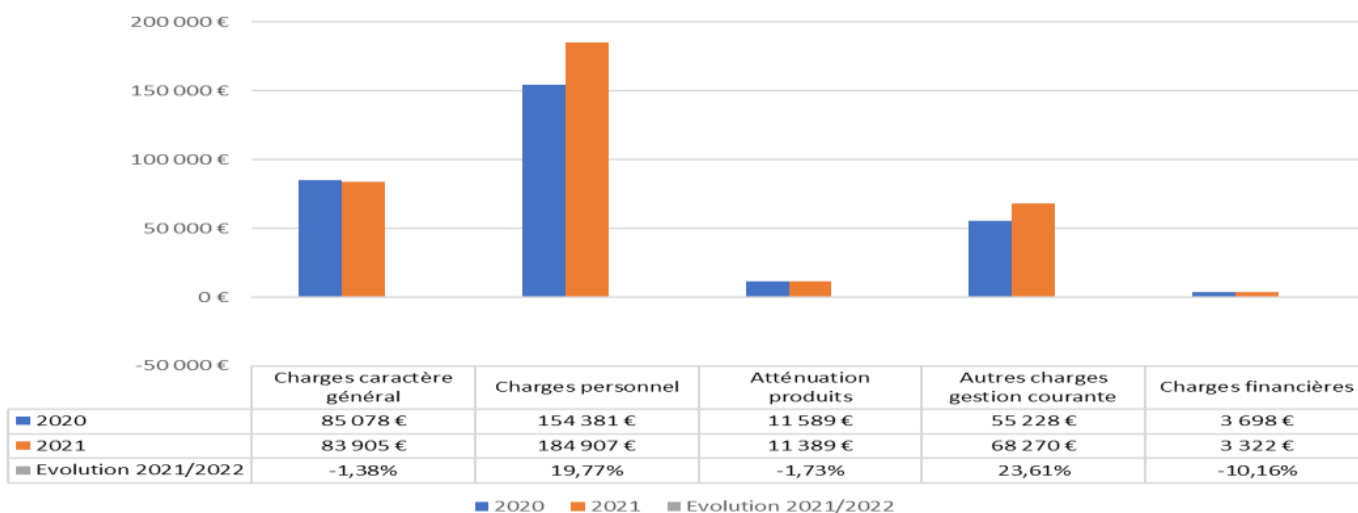
## Evolution dépenses - recettes

Après une année 2020 marquée par des dépenses de fonctionnement en nette baisse - 13,94%, baisse liée à la période de pandémie, l'année 2021 voit progresser les dépenses de + 10,76 %.

Les recettes présentent une évolution favorable à + 16,18 %, cette augmentation s'explique principalement par la perception de la taxe exceptionnelle sur les terrains constructibles soit 57,5 k€. Sans cette taxe, les recettes n'auraient progressé que de 1,55 %.



## Détail des dépenses par chapitre 2020-2021



## Dépenses de fonctionnement

Légère diminution des charges à caractère général de -1,38% (gestion courante).

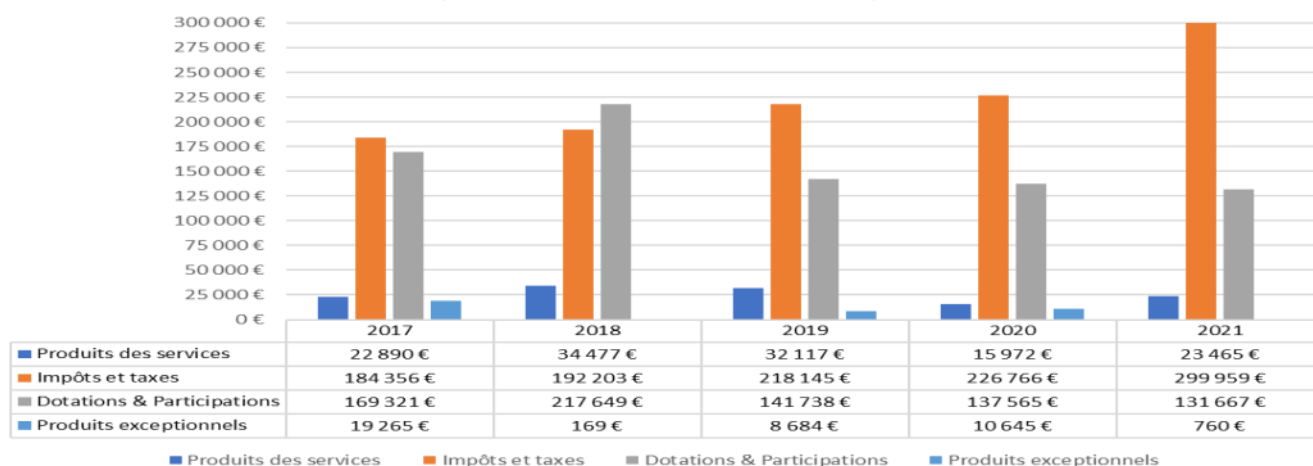
L'augmentation la plus importante concerne les charges de personnel, : + 19,77%. A cela plusieurs raisons :

- le renforcement d'un effectif à mi-temps de l'équipe d'éducative (ATSEM).
- la formation d'un nouvel agent technique sur une période de 8 mois (coût 8k€).
- le remplacement d'un agent technique à mi-temps par un temps plein.

Ainsi, fin 2021 l'équipe municipale était renforcée de 1 ETP (Equivalent temps plein)

L'accroissement des autres charges de gestion courante concerne le paiement du RPI (16,4 k€) décalé en 2021 suite à des demandes d'ajustement sur l'année 2020.

### Recettes réelles 2017 - 2021 (hors pdt gest courante et autres produits)



### Recettes de fonctionnement

Tendance à la baisse des dotations et participations de l'Etat, entre 2020 et 2021 : -4,29%

La part de la taxe sur les terrains devenus constructibles représente 23,7 % du montant total du poste « impôts et taxes ».

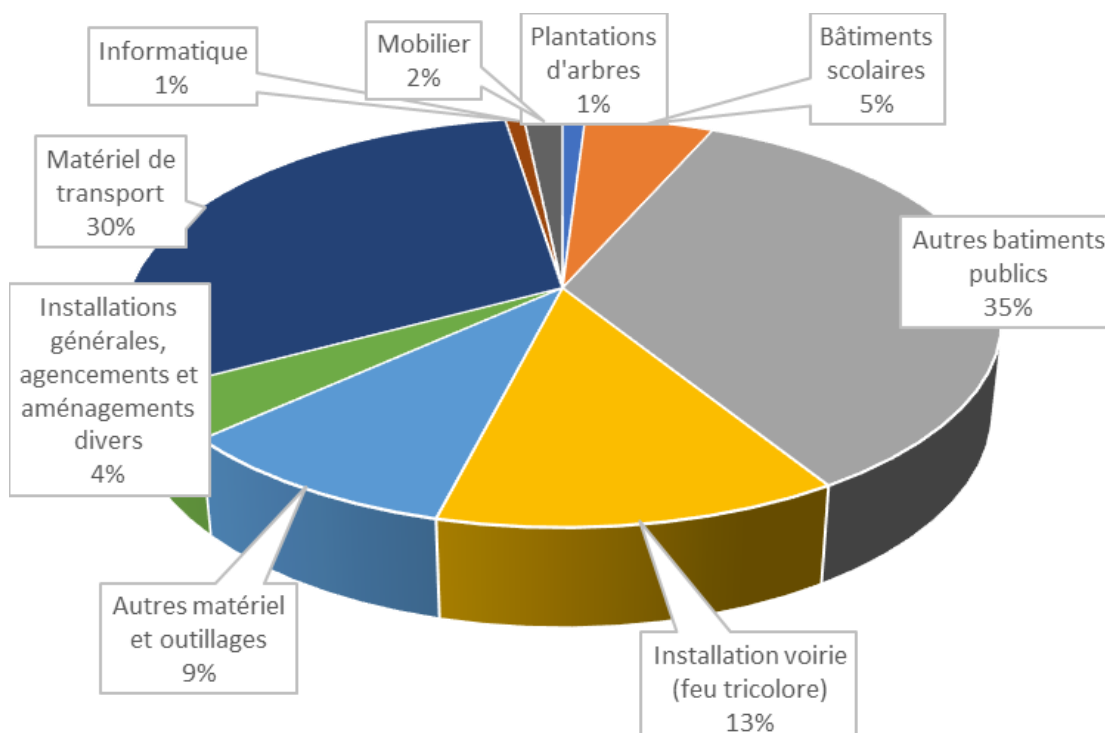
Perçue une seule fois, cette imposition concerne les terrains de Graubielle I et II.

### Les investissements 2021

130 k€ d'investissement réalisés en 2021 :

- rénovation des façades de la maison des associations (28,2 k€)
- achat du camion benne (39,4 k€)
- installation d'une climatisation, de rideaux occultants et achat de mobilier pour l'école (14 k€)

Les restes à réaliser (dépenses engagées à payer en 2022) : 64 231 €



### Synthèse compte administratif 2021

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section fonctionnement	351 792.47 €	457 644.12 €
	section investissement	180 117.13 €	100 348.04 €
Reports 2020	Section fonctionnement		472 522.87 €
	Section investissement		100 226.94 €

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (réalisations+reports)</b>	<b>351 792.47 €</b>	<b>930 166.99 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (réalisations+reports)</b>	<b>180 117.13 €</b>	<b>200 574.98 €</b>

Restes à réaliser à reporter en 2022	Section fonctionnement	- €	- €
	Section investissement	64 231.20 €	40 659.85 €
	<b>TOTAL DES RESTES A REALISER</b>	<b>64 231.20 €</b>	<b>40 659.85 €</b>

RESULTATS CUMULES	Section fonctionnement	351 792.47 €	930 166.99 €
	Section investissement	244 348.33 €	241 234.83 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>596 140.80 €</b>	<b>1 171 401.82 €</b>

Soit un excédent reporté conséquent de :

**+ 575 k€**

### EXCÉDENTS REPORTÉS 2016 - 2021



### Budget primitif 2022—Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (*)	2020	2021	Evolution 2020 - 2021	2022	Evolution 2021 - 2022
	Charges caractère général	85 078 €	83 905 €	-1,38%	97 239 €
Charges personnel	154 381 €	184 907 €	19,77%	194 638 €	5,00%
Atténuation produits	11 589 €	11 389 €	-1,73%	12 000 €	5,36%
Autres charges gestion courante	55 228 €	68 270 €	23,61%	68 858 €	1,00%

Des dépenses en progression de + 6,8% à 376 k€.

Les charges de personnel et l'augmentation de l'énergie en sont les causes principales.

	2021	2022	Evolution
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Produits des services	23 465 €	25 560 €	8,93%
Impôts et taxes	299 959 €	253 840 €	-15,38%
Dotations & Participations	131 667 €	133 638 €	1,50%
Produits gestion courante	1 497 €	18 500 €	1135,80%

Des recettes de fonctionnement de 432,5 k€, soit -5,5% . Cette baisse s'explique par la taxe sur les terrains non bâtis perçue en 2021 et non reconductible en 2022.

En extrapolant celle-ci, les recettes attendues seront de +8 % . : + 12 k€ augmentation des bases d'imposition, +18,5 k€ liée à l'augmentation des produits de gestion courante (remboursement de prestations salariales)

### Budget primitif 2022.... Investissements

Investissements Dépenses	2021	2022	Investissements Recettes	2021	2022
Remboursement Capital	26 667 €	26 667 €	Dotations fonds divers (FCTVA, taxe aménagement)	62 272 €	31 308 €
Immobilisation incorporelles	0 €	5 000 €	Subventions	22 083 €	40 659 €
Acquisitions	131 165 €	298 173 €			

### Détail des acquisitions prévues en 2022

Des investissements 2022 à hauteur de 330 k€ parmi lesquels la création de l'aire de jeux inter-lotissements et pour partie la rénovation de la maison des associations- salle des fêtes.

La programmation de ces projets sera revue à l'aune de la validation des demandes de subvention et des participations financières octroyées.

Les recettes d'investissement sensiblement en baisse par une moindre importance des taxes d'aménagement à percevoir.. S'agissant des subventions , essentiellement des restes à réaliser .



En synthèse, un budget équilibré avec toutefois une évolution défavorable des dépenses de fonctionnement, non compensée par une faible augmentation des recettes du même ordre. Par ailleurs, dans un contexte économique tendu, la forte progression de l'inflation et la raréfaction de matières premières auront très certainement un impact financier non négligeable sur le montant des travaux de rénovation de la maison des associations. Pour autant, l'excédent budgétaire et les subventions attendues permettent de garantir, raisonnablement, les investissements prévus.



## Aménagement des aires de loisirs et participation des habitants : où en est-on ?

### Rappel de la démarche :

- Avril à juin 2021 : questionnaire diffusé à l'ensemble des habitants, 99 réponses, soit 25% des ménages ; 56 ménages se disent intéressés pour s'investir dans la réflexion.
- Juillet 2021 : présentation des résultats du questionnaire dans le Flash infos
- Septembre 2021 : élaboration de la méthodologie de travail, 1<sup>ère</sup> réunion des habitants, modifications de la méthodologie suite à l'échange avec les habitants
- Octobre 2021 : nouveau questionnaire auprès des habitants qui ont souhaité participer pour définir les priorités de chacun : quels équipements retenir ? où situer chaque aménagement ? quelle priorité pour chaque équipement ? avantages et inconvénients de chaque aménagement ?
- Octobre 2021 : travail en trois groupes (2 sur Rossignol et 1 sur Salle Basse) à partir des synthèses du questionnaire de juin et de celui d'octobre.
- Novembre 2021 : travail en deux groupes pour affiner les arguments et finaliser la présentation, déterminer les équipements et l'organisation spatiale. Présentation des deux projets Rossignol, présentation du projet Salle Basse. Discussion en grand groupe, désignation des rapporteurs de chaque groupe
- Novembre 2021 : conseil municipal : présentation des deux projets par les rapporteurs des deux groupes
- Décembre 2021 : questionnaire de satisfaction adressé à l'ensemble des habitants ayant participé au moins à une réunion
- Janvier 2022 : conseil municipal : décisions d'aménagement et retour du questionnaire de satisfaction
- Janvier 2022 : réunion élus – représentants des groupes de travail pour présenter les décisions du conseil municipal

### Décisions du Conseil municipal :

Validation des projets proposés par les groupes de travail des habitants

#### Zone Rossignol :

Aire de jeux : balançoire, tyrolienne, araignée, jeux petits. Ces jeux seront installés par le fournisseur de façon à respecter les normes de sécurité. Prévision : été 2022

Aménagement paysager : appel à un paysagiste pour l'organisation de l'espace, les cheminements, les bancs, l'éventuelle placette et les plantations. Certains travaux pourront être réalisés par la commune.

Financement : un dossier a été déposé auprès du PETR pour bénéficier d'un financement LEADER (Europe) qui peut monter à 48%. Le coût global de cette aire de jeux est évalué à environ 80 000€

Prévoir poubelle et sanidog

Prendre en compte les risques de nuisances sonores pour cette zone proche des habitations.

#### Zone Salle Basse :

Terrain de pétanque + bancs prévus en 2022, proposition de chantier collectif

Tables de ping-pong et de pique-nique, on teste avec une table de chaque et on voit comment c'est utilisé. Prévision 2022

Prévoir poubelles et sanidog, point d'eau sur l'existant. Parking : l'existant semble suffisant

#### Autres prévisions :

Cheminements entre les deux zones à revoir pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes

Réfection du tennis par un prestataire, voir selon devis

Parcours de santé : voir si on peut profiter des subventions État liées aux JO en 2024

Chantier collectif de nettoyage du fossé de Salle Basse et du bosquet de Rossignol (printemps ou automne 2022)

#### Budget :

Budget maximum prévu sur 2 ans (voire 3, selon le coût réel et évolutif du chantier de la maison des associations) : 100 000€ pour la commune. Les subventions éventuelles viendront en déduction.

### Retours des habitants ayant participé aux groupes de travail :

Globalement, les habitants qui ont répondu au questionnaire qui leur a été proposé expriment leur satisfaction concernant l'intérêt du sujet proposé, l'organisation et la préparation des réunions, la communication mise en place, le positionnement des élus, la qualité des échanges avec les élus et entre habitants et la capacité des élus à s'adapter.

Une majorité d'entre eux sont prêts à s'investir pour la réalisation des équipements.

Certains ont proposé d'autres sujets pour lesquels la participation d'habitants pourrait être sollicitée : l'éclairage public, la sécurité, l'aménagement urbain, les projets d'aménagement à long terme, les sujets qui relèvent du bien public.

### Retours des élus :

Engagement fort des élus du groupe de travail, soutenus par l'ensemble du conseil.

Souci du conseil de respecter les choix des habitants.

Exercice inédit de « démocratie participative », création ex nihilo d'outils et de méthodologie.

Satisfaction liée au taux de réponses à l'enquête et à l'engagement et l'implication d'habitants dans les groupes de travail.

Intérêt des propositions qui ont abouti à des projets soucieux de l'intérêt commun et du coût financier.

**Un chantier collectif pour réaliser le terrain de pétanque aura lieu le samedi 11 juin 2022. Merci de votre participation ! Retenez la date !**

**Cette année, la fête du village aura bien lieu ! Ce sera les 29, 30 et 31 juillet. La mounjetade et les orchestres seront au rendez-vous !**

## Randonnées et balades... de bonnes nouvelles

### Liaisons douces

Un projet de connexion des liaisons douces des communes de Roquesérière, Saint Sulpice et Buzet aux Portes du Tarn est en cours de réflexion. Une réunion de présentation se tiendra mi-avril au siège de la communauté Tarn - Agout. Notre municipalité souhaite qu'un trait d'union permette de relier Buzet à Bessières dans l'optique de récupérer la voie verte de Val'Aïgo (ancienne voie ferrée réhabilitée en piste cyclable et pédestre qui permet de profiter d'un parcours agréable et sécurisé de près de 30 kms entre Bessières et Bressols à quelques kilomètres de Montauban).

De belles pistes cyclables et pédestres à emprunter très bientôt !



### GR46 suite et fin !

Nous y sommes ! la partie haut-garonnaise du sentier de grande randonnée 46 (GR 46) reliant Conques à Toulouse sera inaugurée les 1, 2 et 3 juillet 2022. Cet événement sera porté par un groupe d'une centaine de randonneurs qui, de Roquesérière à Toulouse, marqueront de leurs pas l'officialisation du tracé. **Le départ est prévu le 1er juillet à 9h30 à Salle Basse.** Outre les 4 départements et les 19 communes traversés et les 231 km de parcours, le GR 46 deviendra avec ce nouveau tracé le prolongement de la Via Garona.

## COLLECTE EN FAVEUR DE L'UKRAINE :



Merci aux généreux donateurs de s'être mobilisés en faveur de l'Ukraine, à la demande de la *Municipalité*, du CCAS et des *anciens combattants*.

**Une vingtaine de cartons** de produits listés ont été enlevés le 6 avril par la Protection Civile.

D'ores et déjà, nous étudions la possibilité d'actions complémentaires

## RENCONTRE AVEC LA MAISON DEPARTEMENTALE DE PROXIMITE DE MONTASTRUC :

Lequel d'entre nous n'a pas eu de difficultés à se faire entendre de certaines administrations ? Combien sommes-nous, tout âge confondu, à nous débattre dans un dédale de sites internet pour télécharger le bon dossier ? Et ce n'est là qu'un petit échantillon des « casse-têtes administratifs » auxquels nous sommes confrontés de plus en plus régulièrement.

Lorsque on parle de **MDP**, si ce n'est quelques interrogations sur la signification du sigle, peu d'entre nous connaissent les fonctions ou attributions de cet organisme. Combien seraient prêts à y avoir recours et pour quelles raisons ?

C'est en partant de ce constat que la municipalité avec le concours du CCAS a souhaité une rencontre d'information avec la Maison Départementale de Proximité de Montastruc.

Vendredi 18 mars, **M. Patrick SACASAU**, Responsable de secteur, et **Pauline ZAPPALENTI**, Ambassadrice MDP, sont venus à notre rencontre, afin de répondre à nos questions et nous faire un petit déroulé non exhaustif de leurs compétences et champs d'actions.

**D'une manière générale, ce dispositif porté par le Département assure une aide aux démarches administratives et numériques et l'expertise des intervenants dans la recherche d'informations. Le réseau dont ils bénéficient en interne et en externe leur permet d'en augmenter les ressources.**

**Le relationnel au centre de vos demandes et de vos besoins à Montastruc , Avenue du Général Castelnau (derrière la poste)**



**lundi et mardi  
de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30  
et  
mercredi  
de 9h à 12h30  
sans rendez vous**



## Etat civil

### Naisances

BRISY Denise, Pacifique, Michèle née le 30/01/2022

COUTHERON Baptiste, Matthias né le 09/02/2022

### Avis de décès

DE LA PENA Alain le 07/01/2022

C'est avec tristesse que je vous informe du décès de Monsieur Gilbert BAYSSIERES, Homme affable, d'une gentillesse naturelle, il marquera de son empreinte le village.



## Des petites mains dans la terre



Lundi 14 mars, les enfants des deux classes de l'école maternelle sont allés rejoindre des bénévoles de la commune pour les aider à planter des arbustes près du city parc du village.

C'est donc avec plaisir et fierté que chacun a pu planter son arbuste et accrocher son prénom. Ainsi chacun d'entre eux pourra y retourner et observer sa croissance lors d'une balade.

Cette action est particulièrement intéressante et permet de mettre à profit les compétences des nos petits élèves dans le domaine du vivant, dans le cadre du projet de l'école maternelle "devenir un éco-citoyen". Les enfants sont ainsi sensibilisés à la découverte et au respect de leur environnement proche, végétaux et animaux. Nous remercions la municipalité de nous avoir associées à ces plantations pour la deuxième année consécutive, un grand merci également à tous nos accompagnateurs.

**Les enseignantes - Sandra Erable et Jacqueline Grill**



## « Un dimanche à la campagne » le 15 mai

Plusieurs associations de Roqueserière et de Montpitol s'associent pour proposer aux habitants des 2 villages une journée « Un dimanche à la campagne » au centre du village

### Le matin (de 10h à 12h)

Un troc plantes (apportez vos plants et boutures et échangez-les ou donnez-les)

Une animation skate

### Le midi

Un apéro offert par la mairie

Un pique-nique partagé (apportez de quoi manger et vos couverts)

### L'après-midi (de 14h à 18h)

Une exposition de talents villageois

Des jeux en extérieur (jeux en bois)

Un concours de pétanque

Un stand pêche

Un stand chasse

Un atelier terre

Buvette toute la journée

**Une belle journée en perspective . Retenez la date et venez nombreux !**

Toutes les activités pratiquées par les enfants sont sous la responsabilité des parents

## Vie associative

### Un carnaval, un concert jazz et un match de rugby... une journée partagée sous le soleil de mars !

Le 19 mars, l'APE et le Comité des fêtes se sont associés pour proposer à Roqueserière une journée festive : Le carnaval où bon nombre des enfants scolarisés sur le RPI étaient présents, accompagnés de leurs familles et où Monsieur Carnaval a eu chaud !

Un apéro jazz avec le groupe Mississippi Jazz Band

Et pour finir la journée, la projection du match France Angleterre. Victoire pour la France !

Une belle journée, réussie !



## Vie associative



Les Combattants vous saluent, 2022 . A l'aube de la commémoration des cérémonies ayant pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, nous vous invitons à rendre hommage à toutes les victimes mais aussi à participer avec la municipalité et le monde Combattant à la transmission de la mémoire des conflits du XXème siècle. Chaque cérémonie est pour nous le moment d'afficher notre appartenance à un pays, le nôtre, La France, en arborant le seul lien qui nous unit : notre drapeau, symbolisant les valeurs de la République d'égalité, de liberté et de fraternité.

Ce symbole d'unité, ce lien vers lequel on se tourne dans des moments de tristesse comme de grande joie. Lorsque nous subissons des attentats ou lorsque nous sommes champions du monde, les drapeaux français inondent les rues, les balcons, la Tour Eiffel est éclairée aux couleurs bleu blanc rouge. Ce drapeau nous fédère et tous, nous nous retrouvons un peu au sein de ces trois couleurs.

Que cette année 2022 soit pour nous l'occasion de montrer que nous ne faisons qu'un sous cette bannière et qu'à l'occasion des journées nationales et cérémonies officielles, parfois oubliées, nous ayons le courage de pavoiser en signe de reconnaissance envers ceux qui se sont sacrifiés sur les champs de batailles pour aujourd'hui, notre bien à tous.

Bleu Blanc, Rouge, Osons, sans peur des préjugés, sur nos balcons faire flotter nos trois couleurs.

**L' Union Nationale des Combattants.**



### A noter dans vos agendas :

**Le 22 mai** L'APE prévoit la traditionnelle vente au porte-à-porte de viennoiseries ! Seront proposés : croissants, chocolatinnes et baguettes.

Un flyer vous sera déposé dans votre boîte aux lettres la semaine précédant cette date pour vous rappeler cet événement.

### Le 10 juin LA KERMESSE !!!

Cette année, la Kermesse des écoles est avancée afin de pouvoir laisser la salle des fêtes et la maison des associations libres pour les travaux prévus par la Mairie.

Pour cette fête, nous proposerons, comme les années précédentes, un repas précédé d'un beau spectacle des enfants et de stands de jeux tenus par l'ALAE.

A vos agendas !

A très vite, l'équipe de l'APE

## Transport à la demande (TAD) : Dernière ligne droite

3 Arrêts sont prévus : centre du village, Salle Basse et En Périé. Une communication vous sera adressée dans le courant du deuxième trimestre 2022 afin de vous en préciser les modalités.

## Zones blanches et antenne relais

L'Etat, au travers de la Mission France Mobile, a lancé en juillet 2018 le programme New Deal Mobile visant à densifier la couverture mobile en 4G dans l'optique de résorber la fracture numérique que constituent les zones mal desservies en téléphonie mobile. La commune de Roquesérière a été sélectionnée en zone de carence de couverture mobile nécessitant un complément de couverture.

Par lettre du 3 février 2022, le secrétariat d'état chargé de la transition numérique a informé la commune de la mise en œuvre de ce déploiement dans un délai maximal de 24 mois.

## Eclairage public : des économies nécessaires

Le coût de l'éclairage public augmente de 18% entre 2020 et 2022. Des économies deviennent nécessaires. La commune a déjà remplacé les 213 ampoules par des LED de 40W.

1 lampe LED de 40W = 33€ / an

1 lampe LED de 40W avec diminution de l'intensité de 60% sur 6h = 25€ / an

1 lampe LED de 40W avec extinction nocturne de l'éclairage public de 6h = 20€ / an, soit une économie de 2 769€ par an pour notre village.

Les élus réfléchissent donc aux économies possibles et particulièrement à l'extinction de l'éclairage nocturne (de 23h à 5h).

L'extinction la nuit permettrait également de protéger la faune nocturne et offrirait à chacun la possibilité d'observer les étoiles.



### Nuisances sonores - Travaux de bricolage et de jardinage

Avec l'arrivée des beaux jours la mairie est souvent sollicitée par des villageois excédés par des nuisances de voisinage, qu'il s'agisse du non respect des horaires de tonte, de brûlage de végétaux (la mairie met à votre disposition gratuitement un service de broyage tous les vendredis matin), ou d'aboiement de chiens.

Jean Pierre Marin, garde champêtre, et Jean-Philippe Pons, agent de voirie, sont intervenus à plusieurs reprises, à la demande du maire, pour faire cesser ces manquements à l'ordre. Le non respect réitéré de ces interdictions feront l'objet de verbalisation.

**Vivons en bonne intelligence, la liberté des uns s'arrête là ou commence celle des autres.**



### Arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 - article 5

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h



### Broyage des déchets verts : broyeur communal

La mairie vous rappelle qu'elle met à votre disposition son service gratuit de broyage des déchets verts chaque vendredi matin de 9h à 11h45. Il vous est proposé d'amener vos végétaux pour y être broyés, sur le site du hangar communal (derrière le cimetière). Préalablement, **il est impératif** de prendre rendez-vous auprès du secrétariat aux heures d'ouverture de la mairie par téléphone (05.61.84.22.22).

**Pour rappel, le brûlage des déchets verts est strictement interdit**

### Zoom réglementaire : les bandes enherbées



C'est un espace non cultivé, implanté en bordure de cours d'eau, fossés... d'une largeur de 5 mètres le plus souvent. Cette zone non traitée (ZNT) par les produits phytosanitaires est une zone tampon végétalisée, elle participe au réseau de corridors écologiques que doit constituer la trame verte et bleue et, à ce titre, elle participe également à la diversité, notamment de la faune, mais aussi à la qualité de l'eau.

**Cette surface appartient au propriétaire du champ, elle est donc privée et ne doit pas être considérée comme un chemin ouvert. Les exploitants agricoles sont libres d'autoriser ou non les promeneurs. Les quads et autres engins à moteur hors exploitation sont formellement interdits. Il en est de même sur les chemins communaux.**

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, **les espaces de jeux publics pour enfants** et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. Cette infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.



**Vous souhaitez être informé des événements de votre commune en direct ?**

<https://www.panneaupocket.com/>

**Pour être informé en temps réel vous pouvez télécharger l'application gratuitement !**

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ

